

Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap



Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargée de la
Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité
des chances et des Personnes
handicapées

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE NATHALIE MUYLLE,
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances
et des Personnes handicapées**

Mardi 28 juillet 2020

Nathalie Muylle : « Un renforcement est indispensable pour contenir les infections et éviter un confinement généralisé. »

Le Conseil national de sécurité a décidé hier de prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre le coronavirus. En tant que ministre de l'Emploi et de l'Economie, Nathalie Muylle souligne que ces mesures plus strictes sont nécessaires pour éviter un deuxième confinement.

Nathalie Muylle : « Nous mettons tout en œuvre pour éviter un nouveau confinement. Il est important d'éviter tout contact avec les personnes infectées. C'est pourquoi nous revenons aux mesures que nous connaissons déjà d'une phase précédente. Dans tous les secteurs, le télétravail est à nouveau fortement recommandé, les achats se font à nouveau individuellement et avec une limite de temps et l'obligation d'enregistrement de l'horeca est étendue à d'autres lieux tels que les piscines, les casinos, les salles de congrès, les salles de fêtes et les centres de bien-être. Les événements prévus dans les communes seront également évalués de manière critique par les bourgmestres et annulés si nécessaire. »

Avec une moyenne de 255 contaminations par jour, la moyenne hebdomadaire a triplé par rapport à il y a trois semaines. Le taux de reproduction a maintenant atteint 1,3 en Belgique et 85 villes et communes ont dépassé la limite de 20 nouveaux cas sur 100.000 au cours des 7 derniers jours. Ces chiffres alarmants font passer le Conseil de sécurité à la vitesse supérieure. Il a donc été décidé de recourir de nouveau aux mesures des phases précédentes. L'objectif reste d'empêcher un confinement généralisé.

Le télétravail à domicile et les téléconférences sont fortement recommandés

Bien que le télétravail soit toujours encouragé, nous constatons que sa part a fortement diminué dans de nombreux secteurs. Aujourd'hui, 40 % des salariés travaillent à domicile, contre près de 70 % au cours de la première semaine de confinement. Il a donc été décidé de recommander à nouveau vivement le télétravail dans tous les secteurs où cela est possible. Cependant, nous continuons à prêter attention au bien-être mental et à la situation familiale. Dans ce contexte, de nombreuses entreprises ont élaboré

diverses pistes pour rendre le télétravail possible à domicile. Par exemple, le personnel pouvait venir travailler à des jours fixes pendant la semaine, ou une équipe A et B était choisie pour alterner sur le lieu de travail toutes les semaines. Outre le télétravail proprement dit, il est également recommandé d'organiser des réunions internes par voie électronique.

Shopping

La période de soldes annoncée aura bien lieu comme prévu. Il a été tenu compte des commerçants qui ne peuvent plus attendre pour vendre leur stock d'été et aussi des clients qui peuvent bénéficier de cette période de soldes. Néanmoins, il est impératif d'éviter les fortes affluences pendant cette période. C'est pourquoi il est à nouveau obligatoire d'aller faire ses courses seul et de manière ciblée. Toutefois, on peut être accompagné par des mineurs ou une personne ayant besoin d'aide. Les achats doivent également être limités à un maximum de 30 minutes. Il est possible de s'écarter de ces mesures lorsqu'on vient sur rendez-vous. Dans ce cas, deux personnes sont autorisées à visiter le magasin et le délai ne doit pas être pris en compte.

Généraliser l'obligation d'enregistrement

L'obligation d'enregistrement introduite dans le secteur horeca est étendue à d'autres lieux où des groupes de personnes passent activement un temps plus long ensemble. En effet, les données collectées peuvent être cruciales pour optimiser encore davantage la recherche de contacts et de sources. C'est pourquoi les centres de bien-être, les casinos et les salles de jeux, les leçons en groupe, les salles de réception et de fêtes, les théâtres et les cinémas, entre autres, devront dorénavant également tenir un registre des données de leurs visiteurs.

Evaluer les événements

Par commune, chaque événement prévu est évalué de manière critique par le bourgmestre et sa cellule de sécurité. C'est là aussi qu'on décide, conformément aux dispositions du Covid Event Risk Model, si un événement peut avoir lieu et si des précautions supplémentaires sont éventuellement nécessaires. En outre, la capacité maximale d'un événement est également réduite à nouveau. Pour les activités en intérieur, ce sera 100 personnes, pour les activités en extérieur, 200 personnes.

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi et de l'Economie : « Les nouvelles mesures sont strictes mais essentielles. Plus que jamais, nous demandons que les mesures soient suivies de manière très stricte. Il est vraiment crucial de réduire le nombre d'infections pour ne pas se retrouver à nouveau dans une situation de confinement total. »